

Audit de la traçabilité des revenus miniers au mali : évaluation de l'efficacité des dispositifs ITIE face aux défis de corruption (2019-2024)

Audit of Mining Revenue Traceability in Mali : Assessing the Efficiency of EITI Mechanisms in the Face of Corruption Challenges (2019-2024).

Auteur 1 : TRAORE Adama.

Auteur 2 : BOURI Mahamadoun A.

Auteur 3 : SIDIBE Mohamed Atteyoub H. dit Modibo.

Auteur 4 : DIALLO Houdou Attikou.

TRAORE Adama : Doctorant en Sciences de Gestion, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG), Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

BOURI A Mahamadoun : Docteur en Sciences de Gestion, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG), Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

SIDIBE Mohamed Atteyoub H. dit Modibo : Maître de conférences en Sciences de Gestion, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG), Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB),

DIALLO Houdou Attikou : Professeur en Sciences de Gestion, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG), Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali.

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : TRAORE .A, BOURI .M A, SIDIBE .M A H D M & DIALLO .H A (2026), « Audit de la traçabilité des revenus miniers au mali : évaluation de l'efficacité des dispositifs ITIE face aux défis de corruption (2019-2024) », African Scientific Journal « Volume 03, Num 37 » pp: 0448 – 0466.



DOI : 10.5281/zenodo.21473023

Copyright © 2026 – ASJ



Résumé

Le Mali, troisième producteur d'or en Afrique subsaharienne, tire l'essentiel de ses recettes budgétaires du secteur minier qui génère 70 % des exportations, occupe environ 15 à 20 % du budget national. Malgré son adhésion à (ITIE) depuis 2006, la traçabilité des revenus miniers demeure insuffisante. Cette étude évalue l'efficacité des dispositifs ITIE au Mali entre 2019 et 2024, en mesurant leur impact sur la transparence, la traçabilité et la redevabilité. Fondée sur une approche hypothético-déductive et une méthode mixte (analyse documentaire des rapports ITIE et entretiens avec six institutions clés), les résultats révèlent une hausse des encaissements (de 374 à 641 milliards FCFA), mais des écarts de conciliation persistants (9,25 milliards FCFA en 2023) et des retards de publication excessifs. Les mécanismes de traçabilité sont partiellement opérationnels, compromettant la redevabilité. Les recommandations portent sur la digitalisation de la chaîne de traçabilité, l'interconnexion des systèmes, des audits indépendants systématiques et le renforcement des capacités locales de contrôle.

Mots-clés : traçabilité des revenus miniers ; transparence budgétaire ; ITIE ; gouvernance extractive ; redevabilité.

Abstract

Mali, the third-largest gold producer in sub-Saharan Africa, derives most of its budgetary revenues from the mining sector (70% of exports, 15-20% of the national budget). Despite its adherence to the EITI since 2006, the traceability of mining revenues remains insufficient. This study evaluates the efficiency of EITI mechanisms in Mali between 2019 and 2024, measuring their impact on transparency, traceability and accountability. Based on a hypothetico-deductive approach and a mixed method (documentary analysis of EITI reports and interviews with six key institutions), the results reveal an increase in revenue collections (from 374 to 641 billion CFA francs), but persistent reconciliation gaps (9.25 billion CFA francs in 2023) and excessive publication delays. Traceability mechanisms are partially operational, compromising accountability. Recommendations focus on full digitalisation of the traceability chain, system interconnection, systematic independent audits, and strengthening local control capacities.

Keywords: mining revenue traceability; budget transparency; EITI; extractive governance; accountability.

1. INTRODUCTION

Dans un pays où l'or constitue la première ressource d'exportation mais où plus de 45 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, la question de la traçabilité des revenus miniers dépasse le simple enjeu technique pour incarner un défi fondamental de gouvernance nationale. Ce paradoxe l'abondance des ressources coexistant avec une pauvreté endémique illustre avec acuité la « malédiction des ressources » (Auty, 2001 ; Ross, 2012) et interroge la capacité des institutions à convertir la rente minière en développement durable.

Le Mali, troisième producteur d'or d'Afrique derrière le Ghana et l'Afrique du Sud, a produit 65,2 tonnes d'or en 2022 (DGEM, 2023), générant environ 200 milliards de FCFA de recettes fiscales annuelles, soit 15 à 20 % du budget de l'État. Pourtant, les régions minières de Kayes et Sikasso demeurent parmi les moins développées du pays, et l'Indice de Développement Humain classe le Mali au 184^e rang sur 191 (PNUD, 2022). Cette contradiction s'explique en partie par un contexte de crise multidimensionnelle sur la période 2019-2024 : deux coups d'État successifs (août 2020 et mai 2021), une insécurité croissante dans les zones aurifères, et une corruption systémique estimant à 200 milliards de FCFA par an les pertes fiscales minières dues à la fraude et aux détournements (GI-ENSAHE, 2022).

Face à ces défis, l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), mise en œuvre depuis 2006, devait incarner la réponse institutionnelle. Après des validations « satisfaisantes » en 2011 et 2018, l'initiative a connu une suspension par le Conseil international en février 2023 pour non-conformité, signalant des dysfonctionnements profonds dans les mécanismes de traçabilité.

La question directrice de cette recherche est la suivante :

Dans quelle mesure les dispositifs ITIE ont-ils permis d'améliorer la transparence, la traçabilité et la redevabilité au Mali sur la période 2019–2024 ?

De cette question centrale découlent deux sous-questions :

Quels sont les dispositifs de traçabilité et de transparence prévus par l'ITIE et comment sont-ils appliqués au Mali ?

Quels écarts et irrégularités ont été relevés dans les rapports ITIE et comment affectent-ils la redevabilité ?

L'objectif est d'évaluer l'efficacité du dispositif ITIE et de formuler des recommandations concrètes pour renforcer la gouvernance des revenus miniers.

Deux hypothèses encadrent l'analyse à savoir :

H1 : les dispositifs ITIE sont partiellement appliqués en raison d'un faible engagement institutionnel et d'un manque de capacités techniques ;

H2 : les écarts identifiés affectent négativement la redevabilité, limitant la confiance des citoyens et des parties prenantes.

En somme, cet article a pour sujet l'évaluation de l'efficacité des dispositifs de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) dans la traçabilité des revenus miniers au Mali sur la période 2019-2024. Il a pour objectif d'évaluer l'efficacité de ce dispositif et de formuler des recommandations concrètes pour renforcer la gouvernance des revenus miniers. Sur le plan structurel, cette recherche est organisée comme suit : après une revue de la littérature théorique et une présentation du cadre institutionnel malien, la méthodologie de recherche est exposée, avant de présenter les résultats quantitatifs et qualitatifs, puis les discussions et recommandations, avant la conclusion.

2. REVUE DE LITTÉRATURE

L'analyse de la gouvernance des industries extractives, en particulier dans les pays riches en ressources naturelles comme le Mali, a fait l'objet d'une production scientifique croissante ces dernières années. Entre 2017 et 2024, la littérature s'est progressivement orientée vers l'évaluation de l'efficacité réelle des dispositifs de transparence, notamment l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), au-delà de leur simple mise en œuvre formelle.

Dans ce contexte, les recherches récentes s'intéressent moins à la question de savoir si les pays publient des données extractives, mais plutôt à la capacité de ces dispositifs à améliorer la traçabilité des flux financiers, à réduire les asymétries d'information et à renforcer la redevabilité dans la gestion des ressources naturelles.

Les évaluations récentes du Mali dans le cadre de l'ITIE montrent que, malgré des progrès significatifs en matière de publication des données, des insuffisances persistent dans la divulgation des contrats, la gestion des licences et la fiabilité des mécanismes de conciliation des revenus. EITI et le Conseil d'administration ont notamment relevé en 2024 que plusieurs exigences restent partiellement respectées, notamment celles relatives à la transparence des licences et des contrats miniers.

Ces constats montrent que la transparence ne se traduit pas automatiquement par une traçabilité effective des revenus extractifs, ce qui justifie l'analyse scientifique de l'efficacité des dispositifs ITIE dans le contexte malien entre 2019 et 2024.

2.1. Fondements théoriques de la gouvernance extractive

2.1.1. Théorie de l'agence et asymétrie d'information

La théorie de l'agence, développée par Michael Jensen et William Meckling (1976), constitue un cadre central pour analyser les problèmes de gouvernance publique dans les secteurs extractifs.

Dans ce cadre, les citoyens (principaux) délèguent la gestion des ressources naturelles aux gouvernants (agents). Cependant, cette relation est caractérisée par une asymétrie d'information importante, qui peut favoriser des comportements opportunistes tels que la corruption, la sous-déclaration des revenus ou la mauvaise allocation des ressources publiques.

L'ITIE est alors analysée comme un mécanisme de réduction de cette asymétrie, en imposant la publication des paiements effectués par les entreprises et des revenus perçus par l'État.

2.1.2. Théorie de la malédiction des ressources

La théorie de la malédiction des ressources, formulée par Richard Auty et approfondie par Michael Ross (2012), soutient que les pays riches en ressources naturelles connaissent souvent des performances institutionnelles faibles.

Cette situation s'explique par la dépendance excessive aux rentes extractives, qui réduit les incitations à développer des institutions fiscales robustes et transparentes.

Dans ce contexte, les mécanismes de transparence comme l'ITIE sont conçus pour atténuer les effets négatifs de cette dépendance en renforçant la visibilité des flux financiers.

2.1.3. Approche de gouvernance extractive (NRGI)

Le Natural Resource Governance Institute (NRGI) propose une approche centrée sur trois dimensions essentielles :

Transparence ;

Redevabilité ;

Efficacité institutionnelle.

Selon les travaux récents du NRGI (2020–2023), la transparence ne produit des effets positifs que lorsqu'elle est accompagnée de mécanismes institutionnels solides, notamment des audits indépendants, des systèmes intégrés de gestion des revenus et une participation effective de la société civile.

2.2. Revue empirique internationale (2017–2024)

La littérature empirique récente sur l'ITIE montre des résultats contrastés.

Corrigan (2017) montre que l'ITIE améliore la transparence des revenus extractifs, mais que son impact sur la corruption dépend fortement de la qualité des institutions.

De même, Sovacool et Andrews (2020) montrent que les politiques de transparence améliorent l'accès à l'information, mais restent insuffisantes pour transformer durablement la gouvernance en l'absence de mécanismes de sanction.

Les rapports du NRGI (2020–2023) confirment que la transparence est une condition nécessaire mais insuffisante pour améliorer la gouvernance extractive.

2.3. Études africaines sur l'ITIE

En Afrique subsaharienne, plusieurs études empiriques montrent des résultats similaires.

Au Ghana, Ayee (2019) constate que l'ITIE améliore la transparence des paiements miniers, mais que l'impact sur le développement local reste limité.

Au Sénégal, Diouf (2021) souligne que la publication des contrats extractifs a progressé, mais que l'utilisation des données par les citoyens reste faible.

Au Burkina Faso, Ouédraogo (2022) met en évidence une amélioration de la transparence fiscale, mais des faiblesses persistantes dans la mise en œuvre des recommandations ITIE.

2.4. L'ITIE au Mali (2019–2024)

Le Mali occupe une place stratégique dans la gouvernance extractive en Afrique de l'Ouest, en raison de son importante production aurifère.

Selon les données de l'EITI, le secteur extractif représentait environ 23 % des recettes publiques et plus de 9 % du PIB en 2021.

Les rapports ITIE 2019–2023 indiquent une progression continue des revenus extractifs, atteignant environ 644 milliards FCFA en 2023, ce qui confirme le poids croissant du secteur minier dans les finances publiques.

Cependant, les rapports de conciliation montrent l'existence d'écarts persistants entre les déclarations des entreprises et celles des administrations publiques, traduisant des limites dans la traçabilité des flux financiers.

Par ailleurs, les évaluations récentes de l'ITIE ont indiqué en 2024 que certaines exigences clés (licences, contrats, bénéficiaires effectifs) restent partiellement respectées, ce qui limite l'efficacité globale du dispositif.

Alors la littérature récente permet de dégager trois principaux résultats :

L'ITIE améliore globalement la transparence des revenus extractifs (Corrigan, 2017 ; NRGI, 2020–2023).

La transparence ne garantit pas automatiquement une meilleure gouvernance (Sovacool & Andrews, 2020).

Dans le cas du Mali, les études restent centrées sur la publication des données et non sur la traçabilité réelle des flux financiers.

Malgré les avancées de la littérature, peu d'études ont analysé l'efficacité des dispositifs de traçabilité des revenus miniers au Mali entre 2019 et 2024.

La présente recherche se distingue en évaluant non seulement la transparence des données ITIE, mais surtout la capacité réelle du dispositif à assurer la traçabilité des flux financiers et à renforcer la redevabilité dans le secteur extractif malien.

3. CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU SECTEUR MINIER MALIEN

3.1. Structure institutionnelle

Le secteur minier malien s'appuie sur un ensemble d'institutions aux missions complémentaires. La Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM) assure la supervision technique et délivre les titres miniers. La Direction des Grandes Entreprises (DGE) centralise le recouvrement fiscal des principales sociétés minières. La Direction Nationale des Domaines (DND) gère les redevances domaniales. La Direction Générale des Douanes (DGD) perçoit les droits à l'exportation. L'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) recouvre les cotisations sociales du secteur. Le Bureau du Vérificateur Général (BVG) exerce un contrôle externe indépendant. L'ITIE-Mali coordonne le processus de réconciliation et de publication des flux entre entreprises et État.

Cette multiplicité d'acteurs génère des risques de fragmentation de l'information et de cloisonnement des bases de données, fragilisant la chaîne de traçabilité. En 2022-2023, les données montrent que la DGE, la DND et la DGD concentrent respectivement 57 %, 21 % et 17 % des encaissements budgétaires liés au secteur extractif.

3.2. Cadre juridique

Le cadre légal est structuré autour du Code minier de 2019 (Loi n°2019-021), qui renforce les obligations de déclaration, augmente les redevances communautaires et introduit des dispositions relatives à la transparence des contrats. Il s'appuie sur un ensemble de textes complémentaires : la Loi n°2014-015 relative à la lutte contre la corruption, la Loi n°2015-036 sur la fiscalité locale, la Loi n°2018-023 sur l'exploitation artisanale et semi-industrielle, et la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC, 2003). Malgré ce dispositif juridique relativement complet, son application effective reste limitée par des capacités institutionnelles insuffisantes et un contexte de transition politique prolongée.

3.3. Contexte politique et sécuritaire (2019-2024)

La période 2019-2024 est marquée par une crise multidimensionnelle sans précédent. Sur le plan politique, deux coups d'État successifs (août 2020 et mai 2021) ont fragilisé les mécanismes de contrôle démocratique et suspendu les aides internationales dont dépend partiellement le financement public. Sur le plan sécuritaire, l'expansion des groupes armés dans les zones aurifères (fermeture temporaire de la mine de Fekola en 2023) a compromis la supervision étatique et réduit la présence des administrations dans certaines zones minières. Ces facteurs exacerbent une crise de gouvernance endémique : Mali au 136e rang sur 180 à l'Indice

de Perception de la Corruption 2023, et suspension du pays par le Conseil international de l'ITIE en février 2023 pour non-conformité.

4. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

4.1. Positionnement épistémologique

Cette recherche adopte une posture épistémologique interprétativiste, considérant que la réalité sociale est construite et que la compréhension des phénomènes exige d'explorer les significations que les acteurs attribuent à leurs pratiques (Guba & Lincoln, 1994). Elle s'inscrit dans une démarche hypothético-déductive : les hypothèses H1 et H2 sont formulées a priori à partir des cadres théoriques, puis soumises à l'épreuve des données empiriques. Une approche abductive complète ce dispositif, permettant d'affiner les interprétations à partir des observations inattendues.

4.2. Méthode mixte : La recherche mobilise une méthode mixte séquentielle, articulant deux volets complémentaires :

Volet quantitatif : analyse documentaire des cinq rapports ITIE Mali couvrant 2019-2023. Pour chaque exercice, ont été extraits et comparés : Les montants déclarés par les entreprises minières ; Les encaissements enregistrés par les régies étatiques (DGE, DND, DGD, INPS, DRI, DNGM, ONRP, DNACPN) ; Les écarts résiduels de conciliation après ajustements de l'administrateur indépendant ; Les délais entre la clôture de l'exercice et la publication du rapport. Cette grille documentaire permet d'objectiver les tendances sur cinq ans et de mesurer l'efficacité du mécanisme de réconciliation.

Volet qualitatif : analyse lexicale des données issues d'entretiens semi-directifs conduits auprès de six structures clés comme DGTCP, DGI, DNGCM, BVG, OSC-ITIE, et société civile locale. Les guides d'entretien, structurés autour de sept thèmes (perception de l'ITIE, processus de collecte, transparence, traçabilité, participation citoyenne, lutte contre la corruption, recommandations), ont été administrés à des responsables opérationnels disposant d'une expérience directe des mécanismes ITIE.

L'analyse lexicale a produit trois nuages de mots thématiques permettant d'identifier les concepts dominants et les convergences discursives.

4.3. Population et échantillon

La population d'étude comprend l'ensemble des acteurs institutionnels impliqués dans la chaîne de traçabilité des revenus miniers au Mali. L'échantillonnage raisonné a retenu six institutions représentant les trois pôles du dispositif ITIE : l'État (DGTCP, DGI, DNGCM, BVG), le secteur privé Société Minière du Sahel (SMS SA), et la société civile (OSC locales des zones minières).

Ce choix vise à couvrir l'ensemble du cycle de déclaration, de réconciliation et de contrôle des flux financiers extractifs.

Tableau récapitulatif : Échantillon des institutions enquêtées

Pôle	Institution	Rôle dans la chaîne de traçabilité
État	DGTCP	Encaissement et centralisation des recettes du Trésor
	DGI	Déclaration et recouvrement des impôts miniers
	DNGCM	Comptabilité matière et suivi des actifs extractifs
	BVG	Contrôle et audit externe des finances publiques
Secteur privé	Société Minière du Sahel (SMS SA)	Déclaration des paiements versés à l'État
Société civile	OSC locales des zones minières	Veille citoyenne et relais des préoccupations locales

Source : Auteur, 2025, à partir de l'échantillonnage raisonné de l'étude.

5. RÉSULTATS DE L'ANALYSE QUANTITATIVE

5.1. Grille documentaire ITIE Mali 2019–2023 : évolution des recettes et des écarts

Le tableau 1 synthétise les principales données financières extraites des rapports ITIE Mali sur la période 2019-2023. Il agrège, par exercice, les recettes du Trésor public, les cotisations INPS, les paiements sociaux des entreprises, le total hors sous-traitants, l'écart résiduel de conciliation et les délais de publication.

Tableau 1 : Synthèse annuelle des recettes, écarts de conciliation et délais de publication (ITIE Mali 2019–2023)

Année	Trésor Public (Mds FCFA)	INPS (Mds FCFA)	Total hors S-T (Mds FCFA)	Écart Concil. (Mds FCFA)	Délai Pub. (mois)
2019	341,0	30,0	374,0	8,74	26
2020	320,7	37,8	360,5	2,55	24
2021	411,2	37,3	450,0	n.d.	20
2022	525,2	39,0	566,1	7,06	18
2023	600,9	39,2	641,5	9,25	6

Source : Auteur, 2025, à partir des rapports ITIE Mali 2019-2023.

5.2. Analyse des tendances

Les données du tableau 1 révèlent quatre tendances majeures sur la période 2019-2023 :

Tendance 1 : Hausse des encaissements : Les recettes totales hors sous-traitants progressent de 374 milliards FCFA en 2019 à 641 milliards FCFA en 2023, soit une augmentation de 71,4 % en cinq ans. Cette dynamique est portée essentiellement par la montée des prix internationaux de l'or et l'entrée en production de nouvelles mines (notamment Fekola, exploitée par B2Gold).

Tendance 2 : Persistance des écarts de conciliation : Malgré la hausse des encaissements, les écarts résiduels de conciliation demeurent significatifs. Ils atteignent 8,74 milliards FCFA en 2019 et 9,25 milliards FCFA en 2023, avec un creux en 2020 (2,55 milliards) probablement lié à une baisse d'activité consécutive à la crise sanitaire COVID-19. Ces écarts traduisent des désaccords persistants entre les déclarations des entreprises et les encaissements enregistrés par les régies, signalant soit des sous-déclarations volontaires, soit des défauts d'imputation comptable.

Tendance 3 : Amélioration des délais de publication : Le délai de publication a notablement diminué, passant de 26 mois en 2019 à 6 mois en 2023. Cette amélioration est significative mais reste fragile : le rapport 2021 a été publié avec 20 mois de retard, et la suspension de 2023 par le Conseil international suggère des épisodes de régression.

Tendance 4 : Concentration des recettes : L'analyse par régie (tableau 2) montre que la DGE, la DND et la DGD concentrent respectivement 58 %, 21 % et 17 % des encaissements en 2023. Les autres régies (DRI, DNGM, ONRP, DNACPN) représentent moins de 5 % du total, soulignant la nécessité de concentrer les efforts de contrôle sur les trois principales régies.

Tableau 2 : Détail des recettes budgétaires par régie (2022–2023, en milliards FCFA)

Année	Régie	Montant (Mds FCFA)	Part (%)
2022	DGE	307,3	58,5%
2022	DND	115,5	21,9%
2022	DGD	91,7	17,4%
2022	INPS	39,0	7,4%
2022	Autres	10,6	2,0%
2023	DGE	371,3	57,9%
2023	DND	116,0	18,1%
2023	DGD	106,0	16,5%

Source : Auteur, 2025, à partir des rapports ITIE Mali 2022

Page 458

Ces résultats valident H2 : les écarts documentés dans les rapports ITIE fragilisent la redevabilité en compromettant la crédibilité des données publiées et en limitant la capacité des citoyens à exercer un contrôle effectif sur la gestion des revenus miniers.

6.3. Gouvernance locale et participation citoyenne



Source : Auteur 2025 à partir des fiches interviews

Le troisième nuage de mots, le plus synthétique, combine les dimensions de traçabilité, transparence, bonne gouvernance et redevabilité dans une perspective locale. Les termes « rapports », « collectivités », « publication », « participation » et « implication » y coexistent avec « détectées », « déficits » et « problèmes », révélant une dialectique entre les aspirations participatives et les réalités de terrain.

La fréquence élevée de « collectivités locales » et « participation » souligne que les communautés des zones minières les premières concernées par les impacts des activités extractives ne sont pas des bénéficiaires passifs mais des acteurs potentiels du contrôle. Toutefois, le terme « table ronde » suggère que ce rôle reste confiné à des espaces de concertation formels sans traduction dans des mécanismes de contrôle réels.

6.4. Synthèse des résultats de l'analyse lexicale

Tableau 3 : Synthèse des résultats de l'analyse lexicale

Nuage	Mots-clés dominants	État de réalisation	Hypothèse validée
NM1	Traçabilité, transferts, publication, corruption, audits, recommandations	Objectif largement atteint les mécanismes reconnus mais partiellement mis en œuvre	H1 confirmée
NM2	Rapports, données, citoyens, accessibilité,	Objectif pleinement vérifié la transparence	H2 confirmée

	vérification, renforcement, gouvernance	formelle documentée, redevabilité fragile	
NM3	Collectivités, participation, rapports, détectées, déficits, table ronde, implication	Participation locale émergente mais confinée à des espaces formels sans pouvoir de sanction	H1 et H2 confirmées

Source : Auteur, 2025, à partir des fiches d'entretien.

7. DISCUSSIONS ET RECOMMANDATIONS

7.1. Discussion des résultats au regard des hypothèses

Les résultats quantitatifs et qualitatifs convergent pour confirmer les deux hypothèses de recherche, tout en révélant des nuances importantes.

Concernant H1 (application partielle des dispositifs ITIE) : la grille documentaire montre que le mécanisme de réconciliation fonctionne — les rapports sont produits, les écarts sont calculés et les recommandations sont formulées. Cependant, l'analyse lexicale révèle que la mise en œuvre reste incomplète. La coordination inter-institutionnelle est insuffisante : chaque région opère avec ses propres systèmes d'information, rendant le rapprochement des données largement manuel et chronophage. Les capacités techniques, notamment en matière de traitement numérique des données, demeurent limitées dans les régions secondaires (DRI, DNGM). Enfin, le taux d'exécution des recommandations ITIE reste faible : sur les recommandations prioritaires de 2022, la majorité est classée « non exécutée » ou « partiellement exécutée » (Rapport ITIE Mali 2022).

Concernant H2 (impact négatif des écarts sur la redevabilité) : la persistance des écarts de conciliation de 9,25 milliards FCFA en 2023 malgré les avancées institutionnelles constitue un signal négatif pour la confiance des parties prenantes. Selon Hood (2006), la redevabilité ne peut être effective que si l'information est complète, accessible et cohérente. Or, des écarts de cette ampleur, combinés à des retards de publication, compromettent la crédibilité des données publiées et réduisent l'utilité « en temps réel » des rapports pour le contrôle citoyen. L'analyse lexicale confirme cette fragilité : les termes « déficits » et « problèmes » apparaissent de manière récurrente dans les discours des acteurs, signalant une conscience collective des insuffisances mais aussi une forme de résignation face à leur persistance.

Ces résultats s'inscrivent dans le cadre plus large de la théorie de l'agence (Jensen & Meckling, 1976) : les asymétries d'information entre l'État-principal et les entreprises minières-agents restent élevées, et les mécanismes ITIE ne parviennent pas encore à les réduire suffisamment pour produire les effets attendus sur la redevabilité. Ils rejoignent également le diagnostic du NRGi (2020) selon lequel la « valeur » de l'ITIE réside dans la capacité du pays à transformer les rapports en décisions, en contrôles, puis en changements de pratiques — transformation qui reste largement incomplète au Mali.

7.2. Recommandations

Recommandation 1 : Digitaliser la chaîne de traçabilité

La recommandation principale, issue des trois analyses lexicales et confirmée par les données quantitatives, est de digitaliser intégralement la chaîne de traçabilité des revenus miniers. Cela implique : (i) la mise en place d'un identifiant fiscal unique pour chaque entreprise minière, servant de clé de rapprochement entre toutes les régies ; (ii) l'interconnexion sécurisée des systèmes d'information de la DGI, DGE, DGD, DND, INPS et DGTCP, permettant un rapprochement automatisé des flux ; (iii) la création d'une piste d'audit automatisée avec horodatage des transactions et archivage électronique des justificatifs. Cette digitalisation permettrait de réduire les écarts de conciliation en éliminant les risques d'erreur et de manipulation liés aux procédures manuelles.

Recommandation 2 : Renforcer l'indépendance et la systématisation des audits

La seconde recommandation vise à institutionnaliser des audits indépendants, périodiques et systématiques, confiés à des structures crédibles et autonomes (BVG, cabinets certifiés internationaux), avec publication obligatoire des résultats. Ces audits devraient couvrir non seulement les flux budgétaires mais aussi les sous-traitants, les bénéficiaires effectifs et les transferts aux collectivités locales, souvent les plus opaques. La standardisation des procédures d'attestation des commissaires aux comptes (CAC) dans toutes les entreprises déclarantes constitue un prérequis indispensable.

Recommandation 3 : Mettre en place une communication inclusive multicanale

La troisième recommandation porte sur la démocratisation de l'accès à l'information minière. Elle préconise le développement d'une plateforme numérique interactive centralisant tous les rapports de transparence, avec des fonctionnalités de recherche simplifiée, de visualisation graphique des données et de traduction dans les langues nationales. Ce dispositif numérique doit être couplé à des relais physiques de proximité — radios communautaires, bibliothèques

rurales, forums publics — pour atteindre les populations des zones minières qui ne disposent pas d'accès à Internet.

Recommandation 4 : Renforcer la décentralisation de la gouvernance extractive

La quatrième recommandation vise à doter les collectivités territoriales des moyens techniques, financiers et humains nécessaires à l'exploitation et à l'interprétation des données extractives. Des sessions de renforcement des capacités doivent être organisées à l'endroit des élus locaux, des membres de la société civile et des journalistes d'investigation, afin de leur permettre de jouer un rôle actif dans la détection des anomalies et la formulation de propositions d'amélioration. Cette décentralisation de la gouvernance permettrait de transformer les collectivités de simples bénéficiaires des retombées minières en co-acteurs du contrôle.

Tableau récapitulatif : Synthèse des recommandations

Recommandation	Objectif principal	Acteurs responsables	Horizon
R1. Digitalisation	Interconnecter les systèmes d'information et automatiser la traçabilité	DGI, DGE, DGD, DND, INPS, DGTCP	Moyen terme
R2. Audits indépendants	Institutionnaliser des audits périodiques et systématiques, publiés	BVG, cabinets certifiés	Court terme
R3. Communication inclusive	Démocratiser l'accès à l'information via une plateforme multicanale	ITIE Mali, OSC, médias	Moyen terme
R4. Décentralisation	Renforcer les capacités locales de contrôle citoyen	Collectivités, OSC, journalistes	Long terme

Source : Auteur, 2025.

CONCLUSION

Cet article avait pour ambition d'évaluer l'efficacité des mécanismes ITIE dans la traçabilité des revenus miniers au Mali sur la période 2019-2024. La question directrice — dans quelle mesure ces dispositifs ont-ils amélioré la transparence, la traçabilité et la redevabilité ? — appelle une réponse nuancée que les résultats empiriques ont permis d'articuler.

Trois constats convergents se dégagent. Premièrement, des avancées réelles sont à créditer à l'ITIE : institutionnalisation d'une culture de divulgation, progression de 71 % des encaissements budgétaires entre 2019 et 2023, et réduction des délais de publication de 26 à 6 mois. Deuxièmement, des limites structurelles persistent : les écarts résiduels de conciliation atteignent encore 9,25 milliards FCFA en 2023, et le taux d'exécution des recommandations reste insuffisant. Ces limites valident les deux hypothèses de recherche : H1 (application partielle des dispositifs) et H2 (impact négatif des écarts sur la redevabilité). Troisièmement, l'étude met en lumière un problème plus profond de « transparence formelle » : produire des rapports sans garantir l'interopérabilité des systèmes, la traçabilité univoque des flux et une capacité effective de sanction ne suffit pas. C'est le paradoxe : plus on publie de données sans les rendre actionnables, plus on crée l'illusion de la transparence.

Ces enseignements résonnent avec la littérature théorique : la théorie de l'agence (asymétries d'information persistantes), la théorie de la malédiction des ressources (risque de capture institutionnelle) et le modèle du NRG (nécessité d'une appropriation locale des outils de contrôle).

Sur le plan opérationnel, quatre recommandations convergent vers un même objectif : la digitalisation intégrale de la chaîne de traçabilité, la systématisation des audits indépendants, la communication inclusive et multicanale, et la décentralisation de la gouvernance pour un ancrage territorial. En définitive, la transparence utile est celle qui rend l'écart coûteux, le retard improbable et la défaillance traçable. L'ITIE a posé des fondations importantes au Mali. La prochaine étape consiste à passer d'un régime de déclaration à un régime de preuve, dans lequel chaque flux est suivi, justifié et vérifié de bout en bout. C'est à ce prix que la rente minière pourra devenir un levier de justice sociale et de développement durable.

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

- Acemoglu, D., & Robinson, J. (2012). *Why nations fail: The origins of power, prosperity, and poverty*. Crown Publishers.
- Arens, A. A., & Loebbecke, J. K. (1981). *Auditing: An integrated approach*. Prentice Hall.
- Auty, R. M. (2001). *Resource abundance and economic development*. Oxford University Press.
- Beblawi, H., & Luciani, G. (1987). *The rentier state*. Croom Helm.
- Bebbington, A., et al. (2018). *Governance and extractive industries in Latin America and Africa*. Routledge.
- Boynton, W. C., Johnson, R. N., & Kell, W. G. (2006). *Modern auditing: Assurance services and the integrity of financial reporting*. Wiley.
- Collier, P., & Hoeffler, A. (2004). Greed and grievance in civil war. *Oxford Economic Papers*, 56(4), 563–595.
- Florini, A. (1999). Does transparency enhance democracy? In *Annual World Bank Conference on Development Economics*.
- Fox, J. (2007). The uncertain relationship between transparency and accountability. *Development in Practice*, 17(4–5), 663–671.
- Hood, C. (2006). Transparency in historical perspective. In C. Hood & D. Heald (Eds.), *Transparency: The key to better governance?* Oxford University Press.
- Jensen, M. C., & Meckling, W. H. (1976). Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial Economics*, 3(4), 305–360.
- Klitgaard, R. (1988). *Controlling corruption*. University of California Press.
- Le Billon, P. (2008). Corrupting peace? Peacebuilding and post-conflict corruption. *International Peacekeeping*, 15(3), 344–361.
- Mehlum, H., Moene, K., & Torvik, R. (2006). Institutions and the resource curse. *The Economic Journal*, 116(508), 1–20.
- North, D. C. (1990). *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge University Press.
- Rose-Ackerman, S. (1999). *Corruption and government: Causes, consequences, and reform*. Cambridge University Press.
- Ross, M. L. (2012). *The oil curse: How petroleum wealth shapes the development of nations*. Princeton University Press.
- Sachs, J. D., & Warner, A. M. (1995). Natural resource abundance and economic growth. NBER Working Paper No. 5398.

Rapports institutionnels et sources officielles

Banque mondiale. (2021). Note économique pays – Mali. <https://worldbank.org>

EITI. (2021). La norme ITIE mise à jour. <https://eiti.org/document/standard>

GI-ENSAHE. (2022). Étude sur les pertes fiscales minières au Mali.

INTOSAI. (2013). Guidelines for performance auditing. <https://intosai.org>

ITIE Mali. (2019–2023). Rapports ITIE du Mali. <https://eiti.org/countries/mali>

Natural Resource Governance Institute. (2020). Resource governance index. <https://resourcegovernance.org>

PNUD. (2022). Rapport sur l'indice de développement humain. <https://hdr.undp.org>

Transparency International. (2023). Indice de perception de la corruption. <https://transparency.org>

Sources actualisées (2024-2026)

ITIE Mali. (2026). Rapport ITIE Mali 2024. <https://itie.ml>

EITI International. (2024). Board decision 2024-41 : Outcome of Mali's targeted assessment. <https://eiti.org/board-decision/2024-41>

Li, Y., Umair, M., Guliyeva, S., & Shakaraliyeva, Z. (2025). The Extractive Industries Transparency Initiative : achieving disclosure, but falling short on corruption reduction. The Extractive Industries and Society, 22, 101602.

East, S. (2023). Is transparency enough? An examination of the effect of the EITI on accountability, corruption and trust in Zambia. ICTD Working Paper 175.

Textes juridiques maliens

République du Mali. (2019). Loi n°2019-021 portant Code minier du Mali.

République du Mali. (2014). Loi n°2014-015 relative à la lutte contre la corruption.

République du Mali. (2015). Loi n°2015-036 sur la fiscalité locale.

Nations Unies. (2003). Convention contre la corruption (CNUCC).